

SOFICA SG IMAGE 2023



Société anonyme au capital maximum de 6 200 000 Euros
Siège social : 8, rue Bellini, 75116 Paris
La société sera immatriculée au RCS de Paris

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

MERCI DE TRANSMETTRE LA COPIE SCANNÉE DE CE BULLETIN DE SOUSCRIPTION
À ODDO BHF Services : sofica@oddo-bhf.com

TITULAIRE Monsieur Madame

Nom Nom d'usage

Prénom Date de naissance

Lieu de naissance Ville

Dept. Pays

Adresse Code Postal

Ville Pays

Téléphone J'autorise la société à me transmettre toute communication par courrier électronique*

à l'adresse email suivante :

*Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication par voie électronique, veuillez en informer la SOFICA par courrier à l'adresse middleoffice@aplusfinance.com ou par courrier à SOFICA SG IMAGE 2023, 8 rue Bellini, 75116 Paris.

RÉCEPISSÉ RELATIF AU DÉLAI DE RÉFLEXION PRÉVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CMF

Reconnais avoir acquis les actions de la SOFICA SG IMAGE 2023 :

- en l'absence de tout démarchage⁽¹⁾ bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du CMF ou
 suite à un acte de démarchage. Dans ce cas, je bénéficie d'un délai de réflexion de 48 heures, conformément à l'article L.341-16 du CMF, et qui commence à courir le lendemain de la signature du présent récépissé. Les coordonnées de mon conseiller sont les suivantes :

Nom

Prénom

Adresse

N° d'immatriculation au registre ORIAS

En cas de démarchage, date et signature du souscripteur
(précédée de la mention « lu et approuvé » :

⁽¹⁾Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

1° DÉCLARATION

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions énoncées ci-dessous, du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers et des Facteurs de risques de la SOFICA je déclare :

- souscrire à (Nombre d'actions souscrites en lettres) actions ;
en chiffre : actions de la SOFICA SG IMAGE 2023 de façon irrévocable, soit au total (en chiffres) : €.

Souscription minimum de 50 actions à 100 €, soit 5000 €.

- être informé(e) de l'ensemble des frais de la SOFICA SG IMAGE 2023 tels que présentés dans le Prospectus.
- être informé(e) que le taux de rémunération versé par la SOFICA à l'établissement distributeur est de 4% TTC à la constitution.
- attester :
 - que le Conseiller s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale, mes objectifs et horizon en matière d'investissements financiers, ainsi que de mon profil investisseur, aux fins de vérification du caractère adéquat du produit ;
 - avoir connaissance du fait que la SOFICA SG IMAGE 2023, objet de la présente souscription, ouvre droit, en l'état actuel de la législation, à un avantage fiscal déterminé sur la base des seules informations communiquées par mes soins au titre de ma situation personnelle et/ou patrimoniale et/ou de celle de mon foyer fiscal, au jour de ladite souscription. Il m'appartient de prendre en compte les modifications pouvant porter sur ma situation ou celle de mon foyer qui pourraient être postérieures à la présente souscription et qui conduiraient, notamment, à la perte totale ou partielle de l'avantage fiscal tel que déterminé au jour de ladite souscription.
- que la souscription n'est pas réalisée au bénéfice, direct ou indirect, d'une " U.S. Person " telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1993 (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine, cela comprend les sociétés ayant leur siège social et/ou leur principal établissement aux USA), ni en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des États-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une " U.S. Person " ;
- avoir noté que la réduction d'impôt est réservée aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France et m'engager à notifier à la SOFICA dans les plus brefs délais tout changement de résidence et à communiquer à la SOFICA toutes informations ou attestations qui lui seraient nécessaires dans le cadre de ce changement de résidence ; que préalablement à cet investissement je me suis assuré(s) que ce produit correspond à ma situation fiscale dans la perspective de bénéficier de la réduction d'impôt codifiée à l'article 199 unvicies du Code général des impôts ;

- avoir connaissance que l'économie d'impôt entre dans le champ d'application du plafonnement global des avantages fiscaux, que les versements effectués au titre des souscriptions ayant donné lieu à la réduction d'impôt ne peuvent pas ouvrir droit à la réduction d'impôt sur le revenu prévue au titre des investissements dans les PME ;
- avoir été informé(e) que le régime fiscal de SG IMAGE 2023 est susceptible d'évoluer au cours de la vie du produit ;
- avoir connaissance que l'avantage fiscal lié à la souscription d'actions de la SOFICA pourrait être remis en cause dans l'hypothèse où les conditions prévues pour l'application du dispositif ne seraient pas respectées, telle que la conservation par les souscripteurs des actions souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle du versement effectif. Par exception, la réduction d'impôt n'est pas remise en cause si la cession de gré à gré résulte du décès de l'un des époux ou partenaires liés par un PACS soumis à imposition commune ;
- avoir connaissance, que si le montant des souscriptions n'atteignait pas le capital minimum de 2 500 000 euros, SG IMAGE 2023 ne serait pas constituée et les sommes investies seraient entièrement remboursées. La réduction d'impôt dans ce cas, ne sera pas applicable.

Conditions d'émission des actions :

- 1- Dénomination sociale de la société à constituer : SG IMAGE 2023
- 2- Forme juridique : société anonyme
- 3- Montant du capital à souscrire : 6 200 000 euros
- 4- Adresse prévue du siège social : 8, rue Bellini, 75116 Paris
- 5- Objet social : financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées dans les conditions prévues par la loi n°85-695 du 11 juillet 1985.
- 6- Date et lieu de dépôt des statuts : projet de statuts déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 13 juillet 2023
- 7- Portion du capital à souscrire en numéraire : la totalité
- 8- Modalité d'émission des actions souscrites :
 - Prix d'émission : 100 euros de nominal par action
 - Libération : 100 euros par action lors de la souscription
 - Minimum de souscription : 25.000 actions, soit 2.500.000 euros. La Société pourra être constituée si 25.000 actions au minimum sont souscrites
 - La souscription sera ouverte dès le lendemain de la publication de la notice au BALO, et jusqu'au 31/12/2023
 - Nombre d'actions émises : 62 000 actions de 100 euros
 - La souscription peut être clôturée par anticipation et sans préavis dès que les 62 000 actions auront été souscrites
- 9- Dépôt des fonds : les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés auprès de ODDO BHF SCA, 12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09
- 10- Une assemblée générale constitutive se réunira au plus tard le 31 janvier 2023 pour approuver les statuts et nommer les premiers administrateurs.
- 11- La notice prévue à l'article R.225-3 du Code de commerce a été publiée au BALO le 13/09/2023.
- 12- Le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers est à la disposition du public au siège de la société.
- 13- Le capital de la SOFICA SG IMAGE 2023 a reçu l'agrément de la Direction générale des Finances Publiques le 1^{er} septembre 2023.

2° RÈGLEMENT / LIVRAISON

Afin de libérer ma souscription, je verse ce jour par chèque à l'ordre de SOFICA SG IMAGE 2023, un montant de €. Ce versement sera converti en actions de la SOFICA SG IMAGE 2023 après réception par la banque dépositaire du versement ci-dessus et constitution de la société par l'Assemblée Constitutive. Il me sera adressé une attestation nominative du nombre d'actions que j'aurais souscrites à l'adresse fiscale ci-dessus indiquée. Ces titres seront inscrits en nominatif pur auprès d'ODDO BHF, sans frais ni droits de garde.

Fait à _____, le _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE RECTO VERSO D'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE, AINSI QU'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 6 MOIS.

Cachet du Conseiller certifiant les signatures ci-dessous

Signature du Souscripteur, précédée de la mention
« Bon pour souscription à actions de SG IMAGE 2023 »

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|



Les données personnelles collectées à partir de ce bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés par le Conseiller, Bellini Partners et sa filiale A Plus Finance, au bénéfice de la SOFICA SG IMAGE 2023, agissant en qualité de responsables de traitements. Ces traitements sont nécessaires pour vous permettre de souscrire aux actions de la SOFICA SG IMAGE 2023. Ils ont pour finalité l'ouverture et la tenue de votre compte souscripteur. Les données collectées peuvent être transmises à des sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées, ainsi qu'aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des délais de prescription en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et d'effacement, de limitation, d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation à l'adresse suivante : A PLUS FINANCE – 8 rue Bellini 75116 Paris, ou par mail : middleoffice@aplusfinance.com. Pour plus d'informations, vous pouvez accéder à la politique de confidentialité de A PLUS FINANCE à l'adresse <https://www.aplusfinance.com>. Vous avez aussi la possibilité de vous adresser au Délégué à la Protection des Données de A PLUS FINANCE à l'adresse www.aplusfinance.com et la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Annexe au bulletin de souscription

SOFICA SG IMAGE 2023

Madame, Monsieur,

Vous envisagez d'acquérir des actions de la SOFICA SG IMAGE 2023. Afin de compléter votre information sur les coûts, nous avons rédigé la présente annexe que nous vous invitons à lire attentivement avant de souscrire.

CODE ISIN : QS0020051585
FORME JURIDIQUE : SOFICA
FONDATEUR : BELLINI PARTNERS

DURÉE DE VIE : 10 ans à compter de l'immatriculation de la SOFICA au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 6 200 000 € à libérer en totalité lors de l'émission.

PRIX DE L'ACTION : 100 €.
MINIMUM DE SOUSCRIPTION : 5.000 €.

DATE LIMITE DE SOUSCRIPTION : 31/12/2023

Si le montant des souscriptions n'atteignait pas le capital minimum de 2.500.000 €, SG IMAGE 2023 ne serait pas constituée et les sommes investies seraient entièrement remboursées. La réduction d'impôt dans ce cas, ne sera pas applicable et les investisseurs seront informés de l'annulation de leur souscription à partir du 31/12/2023.

COÛTS RECURRENENTS :

→ Frais de fonctionnement :

| | Frais de fonctionnement |
|---------------|-------------------------|
| Années 1 et 2 | 3% TTC |
| Années 3 et 4 | 1,75% TTC |
| Années 5 et 6 | 2% TTC |

La SOFICA ne prélèvera pas de frais de gestion sur sa filiale de développement. La filiale supportera des frais administratifs, d'un montant annuel maximum de 5.000 €.

COÛTS PONCTUELS :

Frais exceptionnels supportés par la SOFICA lors de sa création et prélevés intégralement la 1^{ère} année :

→ Commission de distribution :

4 %* versés au Distributeur en tant qu'intermédiaire financier au titre de la commercialisation

*du capital social net de toute taxe versée.

→ Commission fixe dite de constitution :

2 % du capital social levé (net de toute taxe).

Cette commission est versée à BELLINI PARTNERS pour couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA et la mise en place des contrats d'assistance financière.

Fait à _____

le _____

Signature

SOFICA SG IMAGE 2023

Société anonyme au capital maximum de 6 200 000 Euros
Siège social : 8, rue Bellini, 75116 Paris
La société sera immatriculée au RCS de Paris

POUVOIR

Merci de transmettre la copie scannée de ce pouvoir signé à ODDO BHF Services : sofica@oddo-bhf.com

TITULAIRE Monsieur Madame

Nom Prénom

Nom d'usage Date de naissance

Lieu de naissance Ville

Dept. Pays N° GRC : Salarié(e) SG Oui Non

Adresse Code Postal

Ville Pays

Téléphone J'autorise la société à me transmettre toute communication par courrier électronique*

à l'adresse email suivante :

*Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication par voie électronique, veuillez en informer la SOFICA par courrier à l'adresse contact@aplusfinance.com ou par courrier à SOFICA SG IMAGE 2023, 8 rue Bellini, 75116 Paris.

L'Assemblée Générale Constitutive de la SOFICA SG IMAGE 2023 se tiendra au plus tard le 31 janvier 2023. Conformément aux articles L.225-9 et L.225-106 du *Code de Commerce*, j'ai la possibilité de participer à cette Assemblée Générale ou de me faire représenter par mon conjoint ou un actionnaire. À défaut d'être présent ou d'avoir désigné un mandataire, je donne pouvoir à Monsieur Niels Court-Payen, Président de l'Assemblée Générale Constitutive.

L'ordre du jour de l'Assemblée Constitutive est le suivant :

- Constatation de la souscription du capital et de la libération des actions de numéraire,
- Approbation des statuts, modification le cas échéant,
- Nomination des premiers administrateurs,
- Nomination des contrôleurs légaux des comptes,
- Reprise des actes passés par les fondateurs pour le compte de la société en formation,
- Mandat à donner à son Président ou à défaut à son Directeur Général, pour effectuer tous actes nécessaires jusqu'à l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, en conséquence, assister à l'Assemblée, signer la feuille de présence et toutes les autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire,
- Fixation d'un montant global annuel de jetons de présence alloué au Conseil d'Administration.

Toutefois, ce pouvoir sera résilié de plein droit si je me présente en personne à ladite Assemblée.

Fait à , le

Cachet du Conseiller
certifiant les signatures ci-dessous

Signature du Souscripteur,
précédée de la mention «Bon pour pouvoir»

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Les données personnelles collectées à partir de ce bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés par Société Générale, Bellini Partners et sa filiale A Plus Finance, au bénéfice de la SOFICA SG IMAGE 2023, agissant en qualité de responsables de traitements. Ces traitements sont nécessaires pour vous permettre de souscrire aux actions de la SOFICA SG IMAGE 2023. Ils ont pour finalité l'ouverture et la tenue de votre compte souscripteur. Les données collectées peuvent être transmises à des sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées, ainsi qu'aux tiers autorisés en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, les données collectées sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus, dans la limite des délais de prescription en vigueur. Vous disposez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et d'effacement, de limitation, d'opposition dans les conditions prévues par la réglementation à l'adresse suivante : A PLUS FINANCE – 8 rue Bellini 75116 Paris, ou par mail : middleoffice@aplusfinance.com. Pour plus d'informations, vous pouvez accéder à la politique de confidentialité de A PLUS FINANCE à l'adresse <https://www.aplusfinance.com>. Vous avez aussi la possibilité de vous adresser au Délégué à la Protection des Données de A PLUS FINANCE à l'adresse www.aplusfinance.com et la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.